



KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Procès Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 avril 2021 à 14h30, les membres de l'association Kassoumaï78 se sont réunis en visioconférence (la crise sanitaire perdurant) sur convocation en date du 31 mars 2021.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Zablotzki en sa qualité de Président. Elle est composée de 20 membres (pouvoirs compris), le quorum est donc atteint. Le secrétariat est assuré par Madame Prestaut.

Le président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité.

Ordre du jour

Il comporte la lecture et l'approbation des statuts réactualisés.

Un groupe de travail de trois personnes s'est penché sur la réactualisation des dits statuts afin de les « dépeussier » et de préciser la composition et les pouvoirs des trois organes de décision : Assemblée Générale, Comité Directeur et Bureau.

Les statuts réécrits ont été envoyés à tous les adhérents afin qu'ils en prennent connaissance.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

L'A. G. extraordinaire du 17 avril 2021 est close à 15h15.

Le Président
Marc Zablotzki

La Trésorière
Bernadette courtty

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org